



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221007-2022_83-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

Le Vendredi 7 Octobre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 30 Septembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Frédéric TRUC - Olivier GIACOMETTI- Florent REYNAUD- Françoise VADA – Marguerite CARBONI – Elise FERRARI

Pouvoirs : Cyril LEJA à Maryse CASTELLANI – Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Jean-Charles QUERCIA à Caroline FRANCA

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Patricia ALUNNO

Nombre des membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_83

Objet : 01- 00 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre entre le 1^{er} Juillet 2022 et le 30 Septembre 2022 à savoir :

2022/19 : Convention de partenariat – Jeux d'enfants

Est approuvée en date du 4 Août 2022, la convention de partenariat pour la participation au financement de jeux d'eau et piscine pour enfants pour la saison estivale 2022 avec le Crédit Agricole pour un montant de 1 745,00 €.

2022/20 : Convention Pass excellence 06

Est approuvée en date du 4 Août 2022, la convention Pass excellence 06 avec le Département des Alpes Maritimes intégrant des entrées au cinéma Le Bégo dans le Pass excellence 06.

2022/21 : Acceptation de don :

Est accepté en date du 8/8/2022, le don suivant :

- Mairie Chateauneuf Villevieille : 1 451,32 €

2022/22 : Contrat RC pour l'exploitation du Camping

Est approuvé le contrat d'assurance en responsabilité civile « protection entreprise et dirigeant » relatif à l'exploitation du camping en régie municipale

2022/23 : Modification de la Régie de la St eloi

Est modifiée en date du 31 Août 2022 la régie de la St Eloi. La régie d'avances et de recettes est transformée en régie de recettes et les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant : numéraire, chèque, carte bancaire, virement bancaire et Payfip. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la direction départementale des finances publiques des Alpes Maritimes.

2022/24 : Acceptation d'un don

Est accepté en date du 22 Septembre 2022, le don suivant :

- Cagnotte Espace Découverte de Poncy : 500 €

Des décisions portant attribution de 1 concession funéraire et renouvellement de 3.

Des marchés passés, au nombre de 58 depuis le dernier compte rendu au conseil municipal.

Les marches non formalisées sont au nombre de 54, pour un montant de 144 991,60 € HT.

Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

4/07/2022 : Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la reconstruction de la cabane d'Aurusi : 6.000 € HT (CERPAM)

09/09/2022 : Travaux d'assainissement du lavoir St roch : 31 458,10 € HT (SMBR)

13/09/2022 : Piste des Merveilles – Démolition bâtiments sinistrés : 49 800 € HT (Olivari André)

23/09/2022 : Fourniture d'illuminations : 8 883,53 € HT (Leblanc illumination)

09/09/2022 : Fourniture de radios pour gestion crise : 6 640, 00 € HT (Tessa)

- 3 marchés formalisés à procédure adaptée de prestations de service :

8/07/2022 : Marché de maitrise d'œuvre – Réfection de la toiture de l'église St Michel : 10 800 € HT (atelier Gabrielli)

18/07/2022 : Marché de maitrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction du pont de campileggio : 99 400 € HT (PMM SAS)

5/09/2022 : Marché de maitrise d'œuvre pour la reconstruction du pont Ste Anne : 93 300,83 € HT (GEO-GE SAS)

- 1 marché formalisé à procédure adaptée de travaux :

27/07/2022 : lot 5 – Chapes, revêtements durs carrelages et faïences – Réhabilitation de l'hôtel de Ville : 95 772,00 € HT (DE ANGELIS BAT-IR)

6 modifications de marché :

Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville 6 avenants modifiant les délais d'exécution

- Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – structure – Fondations – maçonnerie : Avenant n°3 en date du 01/08/2022 (De angelis bat-ir)
- Lot 10 : Electricité CFO et CFA : Avenant n° 1 en date du 2/08/2022 (Entreprise guido)
- Lot 11 : Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie : avenant n°1 en date du 3/08/2022 (Roya chauffage Energies)
- Lot 6 : Isolation cloisonnement faux-plafonds : avenant n°1 en date du 3/08/2022 (entreprise Guido)
- Lot 3 : Ravalement de façades – Avenant n°1 en date du 4/08/2022 (Ad Affresco)
- Lot 9 : Peintures, sols souples : Avenant n°1 en date du 30/09/2022 (Sarl DHP)
-

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :